Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260415-CM26_03012-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-03012

Date d'envoi de la convocation : 9 avril 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 14
Votants	= 16

RÉUNION DU 15 AVRIL 2026

Neutralisation des subventions d'équipement versées

L'an deux mille vingt-six, le quinze-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Raphaël RAPIN, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Cécile LORMEAU et Michel RINNA respectivement représentée par Jean-François DELAPRÉ et Vanessa FLAUX
Absents : Herveline CABON, Mickaël CONQ et Laurence GUERINET
Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Jean-François DELAPRÉ, adjoint au Maire en charge des finances rappelle que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire.
La neutralisation des amortissements permet par un jeu d'écriture comptable d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement.
La neutralisation s'enregistre en dépenses au 198 « neutralisation des subventions d'équipement versées » et en recette au 7768 « neutralisation des subventions d'investissement versées ».
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable, nomenclature M57 ;
Monsieur Jean-François DELAPRÉ, adjoint au Maire en charge des finances, rapporteur, entendu ;

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 16 voix pour,

Article unique : accepte de neutraliser les amortissements de subventions d'équipement versées, soit un montant de 9 486,45 € pour 2026.

À Guissény, le 15 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Gérard LE GUEN